

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 7 FÉVRIER 2024 à 19H00**

S^t Denis
Le Bourg

**N°009/2024 - Fin de portage de trois terrains acquis par l'Établissement public foncier (EPF) –
rétrocession à la commune**

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **18** – Excusés avec Pouvoir : **5** – Excusé sans Pouvoir : **1**
Absent : **1** – Votants : **23**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 7 FÉVRIER, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du **1^{er} février 2024**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GALIEN Jean-Michel, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SCHWINTNER Francis.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

FERAUD Valérie (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), **GONGUET Nathalie** (pouvoir donné à Jean-Luc BERNARD), **SAUDRAIS Nadia** (pouvoir donné à Rita MONTEIRO), **TRICHOT Patricia** (pouvoir donné à Frédéric MARCILLAC), **VIGNAGA Isabelle** (pouvoir donné à Francis SCHWINTNER).

ETAIT EXCUSÉ SANS POUVOIR : GRUET Alexis

ETAIT ABSENT : VAUGEOIS Patrick

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

L'Établissement public foncier (EPF) de l'Ain a acquis pour le compte de la commune, en 2016, les 4 parcelles suivantes :

N° de parcelle	Nature	Lieu-dit	Superficie	Précédent propriétaire	Prix d'acquisition	Frais d'acquisition	Prix de cession TTC (dont TVA sur marge)
AO n°126	Nu	Le Village	900 m ²	SCI Le Village	200 000 €	2 883,71 €	203 402,57 €
AO n°128	Bâti	25, place de la mairie	252 m ²				
AO n°127	Bâti	35, place de la mairie	116 m ²	Consorts Ponthus	50 000 €	1 515,34 €	51 801,01 €
AP n°14	Nu	Le Village	13 796 m ²	Indivision Guillon	150 000 €	2 579,30 €	152 913,21 €
Total			15 064 m²				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240207-009-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024
Publication : 09/02/2024

Ces 4 biens ont fait l'objet d'un portage par l'EPF de l'Ain d'une durée de 8 ans dont les modalités de financement étaient les suivantes :

N° de parcelle	Nature	Lieu-dit	Superficie	Précédent propriétaire	Modalités de portage	Montant des annuités	Frais de portage total (taux : 1,5%)
AO n°126	Nu	Le Village	900 m ²	SCI Le Village	8 ans par annuités constantes	19 360,46 €	12 567,11 €
AO n°128	Bâti	25, place de la mairie	252 m ²				
AO n°127	Bâti	35, place de la mairie	116 m ²	Consorts Ponthus	8 ans par annuités constantes	4 939,42 €	3 212,84 €
AP n°14	Nu	Le Village	13 796 m ²	Indivision Guillon	8 ans par annuités constantes	19 072,41 €	12 466,10 €
Total			15 064 m²			43 372,29 €	28 246,05 €

Le portage de ces biens prenant fin en 2024, il convient d'autoriser **Monsieur le Maire** à signer l'acte de cession des 4 parcelles par l'EPF de l'Ain au profit de la commune.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE la cession au profit de la commune des 4 biens cités ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de cession et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FANVET



Le secrétaire
Patrick BOLLIVARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240207-009-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024
Publication : 09/02/2024